

Égalité

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS TF RG

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

1 391,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP BAGNOLS-SUR-CEZE 24 AV DE L'ANCISE BP162 30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

BELANDO ANGEL ANGEL BELANDO CAROLE CAROLE VILLA ANTHONY

262 CHE DU VALLONET

06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Vos références

Numéro fiscal (C): Référence de l'avis : 13 67 726 769 010 23 30 4030890 84

Numéro de propriétaire :

011 B01283 A

Département d'imposition :

300 GARD

Commune d'imposition :

011

LES ANGLES

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

09/08/2023 Date de mise en recouvrement: 31/08/2023

Identifiant service:

30062

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 ' du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

> pour le paiement de votre impôt : SIP BAGNOLS-SUR-CEZE 24 AV DE L'ANCISE BP162 30205 BAGNOLS SUR CEZE CEDEX

Tél: 04 66 90 53 53 pour le montant de votre impôt :

SDIF DU GARD POLE EVALUATION LOCAUX HABITATION 67 RUE SALOMON REINACH 30032 NIMES CEDEX 1 Tél: 04 66 87 60 60

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;

Date limite de paiement : 16/10/2023

- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2023, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique "Biens immobiliers" ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)											
dentifiant	Droit	Désignation et adresse									
исстив	PROP/INDIVIS	BELANDO ORTIZ ANGEL									
ІССТМ9	PROP/INDIVIS	ADAM CAROLE GABRIELLE									

ax	es foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inte commu			ces iales		e ordures nagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
ropriétés bâties	Taux 2022 Taux 2023	46,78 % 46,78 %	% %	1 3	61 % 61 %	0,195 % 0,249 %		14,09 % 14,09 % 2120 299		0,268 % 0,287 %	
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée	18 AV DE VE 2120 992	RDUN	2120 34		2	120 5			2120 6	1336
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée	926 992 +7,13 %									-
	Cotisation 2022 Cotisation 2023 Variation		%	32 34 +6,25 %	34	+25	4 5 5,00 %		279 299 +7,17 %	5 6 +20,00 %	1336
		Commune	Syndicat de communes co	Inter mmunalité		ixe onnelle	Taxe: spécial		Chambre d'agricultui		Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022 Taux 2023	% %	% %	% %		% %		%		% % % %	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles										
	Cotisation 2022 Cotisation 2023 Variation	%	%	%		%		%	9	% 9	6
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier		Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État Base collectivité							Droit propor		onnel:	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 2319614 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Frais de gestion de la fiscalité directe locale l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 2319614 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Dégrèvement Habitation principale									55		
							Dégrèven Dégrèven		A État A Collectivité	i	
							B	-4-	. 4 . 4	tre impôt	1391

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots,gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont realises dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformement au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traîtement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen et européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'unoit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.